

Les chenilles processionnaires

De quoi parle-t-on ?

Les chenilles processionnaires également appelées chenilles urticantes possèdent des poils microscopiques en forme d'harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires

Ces chenilles logent essentiellement dans le chêne et le pin.

Certaines villes ont pris conscience de l'impact de ce nuisible sur notre environnement et appliquent un arrêté municipal obligeant chaque année, avant la fin de la première quinzaine du mois de mars, les propriétaires ou les locataires à supprimer mécaniquement les cocons élaborés par les chenilles processionnaires du pin et à les incinérer ainsi qu'à un traitement annuel préventif à la formation de ces cocons avant la fin du mois de septembre sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles.

L'entretien et la destruction éventuelle de ces nuisibles incombent de la même manière aux collectivités et établissements publics étant détenteurs ou propriétaires d'espaces arborés.



Risques sanitaires pour l'homme et les animaux

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-même (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux. La survenue d'effets sanitaires n'implique donc pas nécessairement un contact direct avec les insectes.

Lorsque le poil se brise, dès le premier contact, la substance urticante et allergisante se libère provoquant des démangeaisons très vives. Ces irritations se caractérisent par des rougeurs accompagnées parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques. Les poils sont très présents dans les nids définitifs puisque deux mues y sont effectuées et peuvent rester urticants pendant plusieurs années s'ils sont préservés de l'humidité.

Symptômes chez l'homme

Les symptômes cliniques présentés en cours d'une exposition directe ou indirecte aux chenilles processionnaires sont les suivants :

En cas de contact avec la peau :

- Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons.
- La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps.



- Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.

En cas de contact avec les yeux

- Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).

En cas de contact par inhalation :

- Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.

En cas de contact par ingestion :

- Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.
- Une personne qui a des contacts répétés avec la chenille processionnaire, présente des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact.

Lutte et traitements

Il existe plusieurs moyens de lutte contre ces chenilles :

- **Les prédateurs naturels** comme la mésange, le coucou ou la huppe fasciée qui se nourrissent notamment des chenilles processionnaires. Une ré-introduction de ces espèces permettrait une lutte efficace.
- **L'écoïpiège et le piège à phéromone** sont des méthodes de luttés respectueuses de l'environnement pour le traitement et l'éradication de la chenille processionnaire du pin et du chêne.
 - Le piège à phéromone va permettre la capture des papillons mâles qui est le stade "adulte" de la chenille, réduisant ainsi la reproduction donc le nombre des futures chenilles.
 - L'écoïpiège quant à lui, va permettre la capture et la destruction des chenilles processionnaires du pin, grâce à une collerette fixée sur le tronc de l'arbre.
- **La lutte mécanique** en coupant ou brûlant les nids de chenilles processionnaires car un nid vide ou un cocon de chenille contient encore des millions de poils urticants et polluera l'environnement direct de l'arbre durant plusieurs années. Si l'enlèvement mécanique est réalisé avant les processions pour le pin ou la nymphose pour le chêne, cela permettra d'éviter les processions et de réguler les populations.



Ces techniques étant particulièrement délicates, nous vous invitons à contacter un professionnel qui disposera de l'équipement pour les mettre en oeuvre en toute sécurité.

Prévention des risques pour les agents

Afin de limiter l'exposition des agents, il est impératif de les informer des risques encourus et de leur mettre à disposition des équipements de protections adaptés :

- Utilisez un masque facial complet, veillez à ce que le visage soit bien protégé. Si ce n'est pas possible, on peut utiliser des lunettes anti-poussières bien hermétiques, combinées avec un masque anti-poussière (type FFP3).
- L'emploi de gants en caoutchouc est fortement conseillé pour 2 raisons : il est facile de bien les rincer et les poils ont moins de prise sur le caoutchouc par rapport aux gants en cuir.
- Protégez le restant du corps en utilisant un vêtement de protection à usage unique.
- L'emploi de bottes en caoutchouc est conseillé car elles peuvent être rincées aisément afin d'éliminer les poils.
- Fermez hermétiquement toutes les ouvertures (manches, col, jambes du pantalon...).
- Faites passer les jambes du pantalon au-dessus des bottes ainsi que les gants sur les manches et fermez éventuellement le tout au moyen d'un élastique ou de ruban adhésif.



Il faut rincer les vêtements de protection avant de les retirer et de les jeter dans un sac hermétiquement clos.

Coordonnées utiles

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

518, rue Saint Fuscien
80090 AMIENS

Tél : 03.22.33.55.55

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr>

Liste des entreprises de l'Oise ayant compétence pour l'élimination des chenilles processionnaires

<https://chenilles-processionnaires.fr/societe/60-Oise.htm>

SOURCE : FRANCE CHENILLES www.chenilles-processionnaires.fr